

Fiche espèce



Myotis daubentonii

Murin de Daubenton

Wasserfledermaus
Vespertilio di Daubenton
Vespertil da l'aua
Daubenton's bat

Caractéristiques

Envergure : 24-28 cm
Poids : 7-15 g
Âge maximal : 20 ans
Jeunes par année : 1

Statut

Protection : protégé selon la LPN
Liste Rouge : NT (potentiellement menacé)
Priorité CH : n (aucune)
Autre : -

Synergies: Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin de Natterer, Murin cryptique, Murin à moustaches, Pipistrelle pygmée



Utilisation de l'habitat

Gîtes

En été, il gîte surtout dans les cavités d'arbres, mais aussi dans les nichoirs à chauves-souris, dans les fissures et ouvertures des ponts, dans les entretoits et les greniers. Les colonies de mise bas sont composées généralement de quelques femelles à plusieurs dizaines, voir parfois plus d'un millier d'individus, dans les gîtes en bâtiments. Le Murin de Daubenton hiberne principalement dans les grottes et les galeries souterraines.

Terrains de chasse

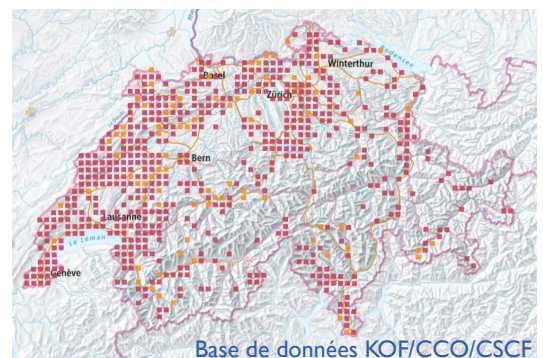
Il chasse généralement des invertébrés dans les environs immédiats des eaux sombres, stagnantes et à courant lent, ou directement à la surface de l'eau. Plus rarement, il peut également chasser dans les forêts, les vergers hautes-tiges, les parcs, etc. Les territoires de chasse sont généralement proches des gîtes. Toutefois, dans certains cas ils peuvent aller jusqu'à plus de 10 km. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

Couloirs de vol

Cette espèce est fortement liée aux structures variées, surtout dans les régions où la pollution lumineuse est élevée et l'impact du bâti important. En vol de transit, elle longe les lisières de forêt, les haies, les cours d'eau et les corridors sombres des zones d'habitation. Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux peuvent atteindre plus de 100 km. Cette distance est généralement plus courtes si l'habitat est approprié.

Répartition

Cette espèce est largement répandue. Les colonies de mise bas sont principalement situées à proximité de grands cours d'eau de basse altitude, jusqu'à environ 800 m. On trouve, néanmoins, également des individus en chasse à proximité des cours d'eau, au-dessus de la limite des arbres. Le manque d'observations sur le Plateau est principalement dû à des lacunes dans la récolte de données qu'à une absence de l'espèce dans l'aire de répartition.



Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perte de gîtes due à l'abattage d'arbres à cavités (jeunes arbres endommagés inclus), à un rajeunissement trop important de la forêt et à une durée de rotation trop courte en sylviculture.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat (gîtes, terrains de chasse, couloirs de vol) en raison de la pollution lumineuse et sonore, la transformation du paysage et l'urbanisation fortement homogène.

Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce qui en est dépendante. Il est important de poursuivre et développer le monitoring des principaux gîtes en bâtiments. Pour toute mesure, l'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) est obligatoire.

Gîtes

Renforcer la protection des gîtes d'hibernation existants en bâtiments (intégration dans l'aménagement du territoire). Prendre en compte l'environnement élargi du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments abritant un gîte en période estivale. Protéger et promouvoir les arbres à cavités et les arbres à feuilles caduques avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) >50 cm, en particulier à proximité des cours d'eau. Protéger les sites d'hivernage connus dans les grottes en limitant leur accès durant la période hivernale.

Terrains de chasse

Réduire la pollution lumineuse le long des cours d'eau (parcours sur les rives, ponts, parcs, etc.). Renoncer à l'utilisation d'insecticides à grande échelle le long des cours d'eau (p. ex. toxine Bti).

Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et les corridors structurels à proximité des gîtes (en bâtiments). Créer des synergies avec d'autres espèces cibles afin d'établir une infrastructure écologique favorable à travers les zones d'habitation (en particulier les corridors sombres). Améliorer la connexion entre les forêts et les cours d'eau au moyen de corridors structurels et de corridors sombres.



Gîte en cavité d'arbre



Menace : pollution lumineuse le long des cours d'eau

Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Liens

fledermausschutz.ch

institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/